



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 NOVEMBRE 2023 A 18 H 30
SALLE MAUD FONTENOY**

Mairie de Puy-Sanières

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la commune de Puy-Sanières, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie, s'est réuni sous la Présidence de Bruno Paris, Maire de la commune.

Présents : Frédéric ARNOUX, Michel MARAVAL, Agnès GROSJEAN-BRUNNER, Bruno PARIS, Thibault LINARES, Arnaud DELPHIN, Gabriel LAGIER

Excusés, absents : Pascal BRUNNER pouvoir à Agnès GROSJEAN-BRUNNER, Francelise SOUSSEING

Secrétaire de séance : Agnès GROSJEAN-BRUNNER

Ordre du jour :

- 1) Approbation procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2023
- 2) Point sur les travaux
- 3) Vente terrain Jankowski
- 4) Achat matériel réseau d'eau avec Puy Saint Eusèbe
- 5) Remplacement garde corp Mairie : demande subvention Région
- 6) Prime pouvoir d'achat agents communaux
- 7) Décisions modificatives au budget eau et budget principal
- 8) Fonds de concours à Puy Saint Eusèbe : Nouvelle école
- 9) Demande subvention signalétique au Département : Amendes de polices
- 10) Rapport assainissement 2022
- 11) Achat remorque frigorifique : règles d'utilisation
- 12) Révision des membres des commissions communales suite à démissions de conseillers municipaux
- 13) Demande sur exploitation : lande communale
- 14) Démarrage des travaux du logement communal
- 15) Questions diverses

Avant de commencer,

Le Conseil Municipal reçoit M. Gustave Bosq Maire de Puy Saint Eusèbe et son 1^{er} Adjoint M. Christophe Matheron. Ces derniers font le point sur l'avancement des travaux de la nouvelle école et sur la réactualisation des tarifs qui depuis 4 ans ont subi des augmentations.

M. Matheron présente au Conseil le nouveau plan de financement qui concerne la partie école du projet, Le fonds de concours alloué par la Commune de Puy Sanières représente 28.85 % du financement.

1) APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2023 à 8 voix pour.

2) POINT SUR LES TRAVAUX

Frédéric Arnoux fait un point sur les travaux en cours :

- Les travaux du parking des Bouteils ont commencé : M. Tavan et l'agent technique ont réalisé le drainage. La fin des travaux est prévue dans le cours de l'hiver en fonction de la météo, l'enrobé pour l'accès se fera au printemps.
- Remise en état de la voie rurale de Clos Done : réparation d'une buse et rebouchage des trous sur la voie.
- Arrachage d'une souche d'arbre aux Bouteils.
- Arrachage de peupliers à la Rue de la Pierre Blanche
- Journée citoyenne : Huit personnes étaient présentes au total, 200 pins à crochets ont été plantés au niveau de la piste de la Cabane. Il est proposé d'organiser, pourquoi pas, à l'avenir un projet de plantation avec les enfants de l'école.
- Décapage : Il est maintenant trop tard, l'opération est reportée pour octobre 2024

3) VENTE TERRAIN JANKOWSKI

M. Le Maire expose au Conseil la demande du notaire de M. Jankowski, de faire apparaître dans la délibération accordant le terrain à son client, une faculté de substitution au profit d'une tierce personne.

Le Conseil, refuse à l'unanimité des membres présents d'accorder une faculté de substitution.

4) ACHAT MATERIEL RESEAU D'EAU AVEC LA COMMUNE DE PUY SAINT EUSEBE

M. Le Maire fait part au Conseil de la demande de la Commune de Puy Saint Eusèbe d'effectuer l'achat en commun d'une machine pouvant souder du polyéthylène pour le réseau d'eau.

M. Le Maire rappelle qu'il est un peu prématuré de prendre cette décision en sachant que la compétence de l'eau ira certainement à la Communauté de Communes de Serre Ponçon en 2026.

Le Conseil décide de reporter la décision.

5) REMPLACEMENT GARDE CORP MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION REGION

M. Le Maire rappelle qu'il a été évoqué lors du dernier Conseil Municipal, de remplacer le garde-corps vieillissant du parking de la Mairie.

M. Le Maire propose de monter un dossier de demande de subvention, et d'y inclure également la réfection du plafond phonique de la salle des fêtes et la barrière du parking des Bouteils.

Le Conseil Municipal, autorise M. Le Maire à effectuer une demande de subvention à la Région Sud pour ces trois projets.

6) PRIME POUVOIR D'ACHAT AGENTS COMMUNAUX

M. Le Maire informe le Conseil que le décret portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la fonction publique territoriale est paru le 31 octobre 2023.

Conformément à l'article 1^{er} du Décret n°2023-1006, les organes délibérants des collectivités territoriales, peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire. Le versement de cette prime n'est pas obligatoire et nécessite donc la prise d'une délibération.

Le Conseil Municipal décide, à 8 voix pour,

- D'approuver le versement de la prime pouvoir d'achat au sein de la collectivité
- De fixer le montant de la prime pouvoir d'achat effectivement versé au sein de la collectivité selon les niveaux de rémunérations suivants :